ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C.

ERNST & YOUNG et Autres

Lacroix Group (Anciennement Lacroix S.A.) Exercice clos le 30 septembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C.

52, rue Jacques-Yves Cousteau Bât. B - B.P.90743 85018 La Roche-sur-Yon cedex S.A. au capital de € 40.000 343 156 766 R.C.S. La Roche-sur-Yon

> Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Poitiers

ERNST & YOUNG et Autres

3, rue Emile Masson CS 21919 44019 Nantes cedex 1 S.A.S. à capital variable 438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

Lacroix Group (Anciennement Lacroix S.A.) Exercice clos le 30 septembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Lacroix Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Lacroix Group relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des titres de participation, des créances attachées à des participations et des prêts

Risque identifié

Au 30 septembre 2019, les titres de participation s'élèvent à K€ 75.024 en valeurs brutes et K€ 68.524 en valeurs nettes. Comme indiqué dans la note 3.2.3 de l'annexe aux comptes annuels, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage des titres de participation est inférieure à leur valeur brute. Cette valeur d'usage est appréciée au cas par cas en tenant compte notamment de la situation générale, des perspectives d'activités et de résultats de chacune des sociétés concernées.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation, des créances rattachées à des participations et des prêts est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur d'usage.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont consisté notamment à :

- prendre connaissance de l'évaluation effectuée par votre société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes;
- évaluer les hypothèses opérationnelles utilisées pour l'établissement des prévisions d'activités et des résultats des filiales en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché;
- examiner la cohérence entre la valeur d'usage ainsi déterminée et la valeur recouvrable retenue dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition réalisés pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés du groupe;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'usage réalisés par votre société pour les valeurs jugées significatives.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Lacroix Group par votre assemblée générale du 28 mars 1997 pour le cabinet ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C. et du 18 mars 2009 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 septembre 2019, le cabinet ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C. était dans la vingt-troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la onzième année.

Antérieurement, le cabinet Exco Atlantique (acquis par ERNST & YOUNG Audit et renommé ERNST & YOUNG Atlantique en 2008) était commissaire aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

la apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

La Roche-sur-Yon et Nantes, le 13 janvier 2020

Les Commissaires aux Comptes

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C.

ERNST & YOUNG et Autres

Jerome Boutolleau

Stanislas de Gastines

1. Bilan

BILAN ACTIF	Nete		Exercice 2019			
(en K€)	Note	Brut	Amort & Prov	Net	Net	
Immobilisations Incorporelles	3.3.1	329	115	214	48	
Immobilisations Corporelles	3.3.1	162	67	95	838	
Immobilisations Financières (1)	3.3.1	76 780	6 564	70 216	70 594	
ACTIF IMMOBILISÉ		77 272	6 747	70 525	71 479	
Avances, acomptes versés sur commandes		43		43	2	
Créances Clients & Cpts Ratt	3.3.2	1 487		1 487	698	
Créances Diverses	3.3.2	83 147		83 147	61 588	
Valeurs Mobilières de Placement (2)	3.3.3	9 633		9 633	10 422	
Disponibilités		129		129	164	
Charges Constatées d'Avance	3.3.8	85		85	334	
ACTIF CIRCULANT		94 525	0	94 525	73 207	
TOTAL GENERAL		171 796	6 747	165 050	144 686	

⁽¹⁾ Dont Titres de participation pour K€ 75 025 en valeur brute, provision sur titres pour K€ 6 500

⁽²⁾ Dont actions propres pour K€ 1 991

BILAN PASSIF (en K€)	Note	Exercice 2019	Exercice 2018
Capital	3.3.4	25 000	25 000
Primes d'Émission, Fusion et apport	3.3.4	3 455	3 455
Réserve Légale	3.3.4	2 5 1 7	2 517
Autres Réserves	3.3.4	70 900	66 500
Report a Nouveau	3.3.4	1 852	1 630
Provisions réglementées	3.3.4	53	55
Résultat	3.3.4	8 578	7 193
CAPITAUX PROPRES		112 355	106 352
Provisions pour Risques et Charges	3.3.5	485	603
PROVISIONS		485	603
Emprts & Det.c/o Ets Crdt(2)	3.3.2	32 235	21 483
Emprunts & Dettes Fin.Divers.	3.3.2	17 386	14 238
Dettes Fournisrs & Cpts Ratt	3.3.2	816	1 113
Dettes Fiscales et Sociales.	3.3.2	1 545	889
Dettes sur immobilisations	3.3.2		
Autres	3.3.2	8	9
TOTAL DETTES (1)	100 VANUA 1915	51 991	37 731
Ecarts de conversion passif		219	
TOTAL GENERAL	350	165 050	144 686

(1) Dettes et produits constatés d'avance à - d'un an	25 496	21 242
(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques	60	37



2. Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT (en K€)	Note	Exercice 2019	Exercice 2018
Chiffre d'Affaires Net		6 099	4 155
Reprises s/ Provisions & Transfert de charges		113	80
Autres Produits		Anamary von Marris	
PRODUITS D'EXPLOITATION		6 212	4 236
Autres Achats externes		4 412	3 342
Impots,Taxes & Assimiles		224	130
Charges de Personnel	3.5.1	4 000	2 5 1 5
Dotations aux Amortis.& Provisions		157	203
Autres Charges		50	50
CHARGES D'EXPLOITATION		8 842	6 239
RÉSULTAT EXPLOITATION (I) (1) (2)		-2 630	-2 003
Produits de Participation(3)		5 375	5 771
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		7	31
Autres Inter.& Prod.Assimil.(3)		591	554
Reprises s/ Provisions & Transfert de charges		7 205	27
Produits / cessions de valeurs mob. placement		3	20
PRODUITS FINANCIERS		13 181	6 403
Dotations aux Amortis. & Provisions		6 644	288
Interets & Charges Assimil(4)		269	416
Charges / cessions de val mob placement		1	90
CHARGES FINANCIÈRES		6 913	794
RÉSULTAT FINANCIER (II)		6 268	5 609
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT (I +II)		3 637	3 606
Sur Opérations en Capital		1 220	92
Reprises sur provisions		25	7
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 245	100
Sur Opérations de Gestion			
Sur Opérations en Capital		901	72
Dotations amortiss et provisions		22	16
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		924	88
= RESULTAT EXCEPT.	3.4.1	321	12
Particip. des Salariés(IX)			
Impots sur les Bénéfices(X)	3.4.2	-4 620	-3 575
Total des produits		20 638	10 739
Total des charges		12 059	3 545
BÉNÉFICE OU PERTE		8 578	7 193

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

6 205

5 9 1 4



3. Annexe

3.1 Faits majeurs de l'exercice

Au cours de l'exercice, la société LACROIX SA a changé de dénomination sociale pour devenir LACROIX GROUP.

En mai 2019, la société LACROIX GROUP a fait apport à sa filiale, la société LACROIX ENVIRONMENT de 1 580 993 actions de la société LACROIX SOFREL évalués à 13 570 250 €uros, dans le cadre de l'augmentation de capital de la société LACROIX ENVIRONMENT.

La société LACROIX GROUP a cédé un bâtiment situé 3 impasse du Bourrelier pour un montant de 1 210 K€.

3.2 Principes et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables françaises ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice

 à l'autre
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en accord avec le règlement ANC n° 2016-07 relatif au Plan Comptable Général

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes comptables, d'évaluation et d'estimation

Néant

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties suivant le mode linéaire :

- Concessions, brevets, licences, logiciels 1 à 5 ans linéaire
- Frais de recherche et développement 3 à 5 ans

3.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût des productions de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations et agencements 9 à 15 ans linéaire
- Matériel de bureau informatique 3 à 6 ans linéaire
- Mobilier 15 ans linéaire.

3.2.3 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et autres titres immobilisés correspond au coût d'achat hors frais accessoires. Les créances rattachées à des participations et prêts sont évalués à leur coût historique.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage des titres de participation est inférieure à la valeur brute. Cette valeur d'usage est appréciée au cas par cas en tenant compte notamment de la situation générale, des perspectives d'activités et de résultats de chacune des sociétés concernées.

3.2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.2.5 Valeurs mobilières de placement

Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée à la clôture.

Les stocks options sont comptabilisées dans les VMP.

3.2.6 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur dans la monnaie de référence à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écarts de conversion ». Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.



3.2.7 Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées de manière à prendre en compte les obligations de la société à l'égard de tiers, dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente, et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Elles sont évaluées en tenant compte des informations disponibles et le cas échéant après consultations des experts et conseils de l'entreprise.

- Le montant comptabilisé au titre de la provision pour retraite a été évalué suivant la méthode actuarielle dite au prorata «des droits au terme» autrement dénommée «méthode rétrospective des unités de crédit projetées».
 Aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé à ce titre.»
- Depuis la clôture de l'exercice 2013/2014, la société applique la recommandation de l'ANC R 2013-02. La société a opté pour la méthode n° 2 qui permet de traiter les écarts actuariels selon la méthode du corridor. Cette méthode consiste à constater en engagements hors bilan les écarts actuariels compris dans le corridor et à amortir en résultat ceux compris à l'extérieur du corridor.

3.2.8 CICE

Concernant la comptabilisation du CICE, la société a retenu l'option, proposée par l'ANC, de comptabilisation en minoration des charges de personnel dès la clôture au 30/09/2013. Ainsi, un produit de 4 K€ a été comptabilisé en moins des charges de personnel dans les comptes au 30 septembre 2019.

3.2.9 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments de résultat qui ne se rattachent pas aux activités ordinaires de l'entreprise. Il comprend également les éléments qui, bien que se rattachant aux activités ordinaires, présentent un caractère exceptionnel dans leurs montants et leur survenance.

3.2.10 Impôt sur les bénéfices

La société LACROIX GROUP (société tête de Groupe) et ses filiales intégrées (toutes détenues à plus de 95%) ont décidé d'opter pour le régime d'intégration fiscale des groupes prévu par les articles 223 A et suivants du CGI, en date du 27 septembre 1996, pour 5 ans à compter du 1er octobre 1996.

Depuis le 1er octobre 2001, l'option pour l'intégration fiscale fait l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

L'impôt pris en charge par les filiales est celui qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale, la mère comptabilisant en résultat les différentiels d'impôts provisoires ou définitifs provenant de l'application du régime.

Au 30/09/2019, le périmètre fiscal intègre les entités suivantes :

Liste des filiales	Siège social
LACROIX Electronics	SAINT-PIERRE-MONTLIMART
LACROIX Electronics Solutions	CESSON-SEVIGNE
LACROIX Océan Indien	LE PORT
LACROIX City Saint Herblain	SAINT HERBLAIN
LACROIX Sofrel	VERN SUR SEICHE
LACROIX III	SAINT HERBLAIN
LACROIX City	SAINT HERBLAIN
LACROIX Environment	SAINT HERBLAIN
LACROIX VI	SAINT HERBLAIN
LACROIX VII	SAINT HERBLAIN
LACROIX City Carros	SAINT HERBLAIN
LACROIX City Les Chères	LES CHÈRES
LACROIX City Ploufragran	CRÉTEIL
LACROIX Mayotte	MAMOUDZOU



3.3 Notes sur le Bilan

Sauf cas contraire, les montants sont exprimés en K€.

3.3.1 Variation de l'actif immobilisé, amortissements et provisions

VALEURS BRUTES	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	37	77		114
Autres postes d'immobilisations incorporelles (1)	98	133	15	215
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions, Matériel de bureau, informatique, installations	1 429	51	1 318	162
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participations	75 005	24	5	75 024
Autres titres immobilisés	60	10		70
Prêts et autres immobilisations financières (2)	2 400	658	1 373	1 686
TOTAL	79 030	953	2 711	77 272

AMORTIS. & PROVISIONS	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	13	12		25
Autres postes d'immobilisations incorporelles	75	16		90
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions, Matériel de bureau, informatique, installations	591	94	618	67
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participations (3)	6 805	6 500	6 805	6 500
Autres titres immobilisés	60			60
Prêts et autres immobilisations financières	7		3	4
TOTAL	7 550	6 622	7 426	6 747

Les mouvements de prêts et autres immobilisations financières concernent des actions propres non affectées aux différents plans ainsi que le contrat de liquidité.

- (1) Dont immobilisations incorporelles en cours pour K€ 68
- (2) Autres actifs financiers pour M€ 1,7
- (3) Dépréciation des titres de Lacroix City (Note 3.5.5).



3.3.2 État des Créances et des dettes

ÉTAT DES CREANCES & DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
État des créances					
Créances rattachées à des participations					
Prêts					
Autres immobilisations financières		1 686	444	88	1 554
Clients douteux ou litigieux					
Autres créances clients		1 487	1 487		
Créances représentatives de titres prêtés					
Personnel et comptes rattachés		2	2		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1				
	Impôts sur les bénéfices	5 258	5 258		
État et autres collectivités publiques	Taxe sur le valeur ajoutée Autres impôts, taxes et assimilés	130	130		
Comment	Divers	77.554	77.654		
Groupe et associés Débiteurs divers		77 651	77 651		
		107	107		
Charges constatées d'avance TOTAUX		85	85		
État des dettes		86 406	84 764	88	1 554
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires convertibles			55		
Emprunts et dettes auprès des	à 1 an maximum à l'origine	66	66		
établissements de crédits	à plus d'un an à l'origine	32 170	5 675	19 481	7 014
Emprunts et dettes financières divers	a pius u un an a rongine	32 170	30/3	19481	7014
Fournisseurs et comptes rattachés		816	816		
Personnel et comptes rattachés		666	666		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		561	561		
Securite sociale et autres of garrismes socialis	Impôts sur les bénéfices	301	301		
	Taxe sur la valeur ajoutée	208	208		
État et autres collectivités publiques	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	110	110		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés		17 387	17 387		
Autres dettes		8	8		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		51 991	25 496	19 481	7 014
Emprunts souscrits en cours d'exercice		15 900	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
Emprunts remboursés en cours d'exercice		5 183			



3.3.3 Valeurs mobilières de placement

	Exercice 2019	Exercice 2018
Actions propres (1)	1991	2 043
Placement (2)	7 643	8 379
TOTAL	9 633	10 422
PROVISIONS	0	0
VALEURS NETTES	9 633	10 422

⁽¹⁾ A la clôture de l'exercice, la société détient 97 872 titres pour un montant de 1 991 K€. Les actions propres détenues couvrent la totalité des engagements liés aux stocks options.

3.3.4 Capital

Le capital social est constitué de 3 766 560 actions pour un montant de 25 000 000 Euros, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives détenues depuis plus de trois ans par le même actionnaire, représentant 2 648 507 actions.

3.3.4.1 Variation des capitaux propres

	Montant Début exercice	Affectation Résultat N-1	Variation	Montant Fin Exercice
Capital	25 000			25 000
Primes	3 455			3 455
Réserve légale	2 517			2 517
Autres Réserves	66 500	4 400		70 900
Report à Nouveau	1 630	221		1 852
Résultat	7 193	-7 193	8 5 7 8	8 578
Provisions règlementées	55		-2	53
TOTAL	106 352	-2 572	8 575	112 355

Distribution de dividendes pour 2 572 K€.

3.3.4.2 Variation des actions propres

Le nombre d'actions propres a évolué de la manière suivante :

	Exercice 2019
Ouverture	194 716
Acquisitions	28 297
Cessions	(27 910)
Variation (1)	(6 569)
Clôture (2)	188 534

⁽¹⁾ La variation des actions propres correspond à l'acompte sur actions attribuées dans le cadre du plan d'attribution d'action gratuites (voir 3.3.7).



⁽²⁾ Les autres placements constitués de SICAV, de certificats de dépôt et d'autres produits de placement s'élèvent à 7 643 K€ au 30/09/19.

⁽²⁾ La valeur des actions propres au 30 septembre 2019, déterminée sur la base de la moyenne des cours de bourse du mois de septembre 2019, et inscrite dans les comptes sociaux de LACROIX GROUP, s'élève à K€ 3 525 nette de provision.

3.3.5 État des Provisions

	Ouverture	Augmentation	Diminution (1)	Clôture
Provisions risques & charges				
- Risques levée stock options	38		26	12
- Pertes de change	0		0	0
- Indemnités départ retraite	50	11		61
- Autres risques	0			0
- Autres charges (2)	516	167	271	413
TOTAL	603	178	296	485

- (1) Dont reprises de provisions utilisées pour 179 K€
- (2) Dont 413 K€ au titre des plans d'attributions de stocks options ou d'AGA en cours d'exécution

La société provisionne les indemnités de départ à la retraite, sur la base des dispositions conventionnelles.

Il s'agit d'un régime à prestations définies. L'évaluation de la provision est réalisée par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées, sur la base d'un taux d'actualisation de 0,30 %.

3.3.6 Stocks options

Des options d'achat d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés. Le prix d'exercice des options octroyées est égal à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédents la date d'octroi. Les options sont subordonnées à l'accomplissement de 4 années de services.

Le nombre d'options et leur prix d'exercice moyen pondéré sont détaillés ci-dessous :

	Exercice 2019	Exercice 2018		
Ouverture	13 000	16 000		
Octroyés				
Levées				
Non activable (suite départ & fin de plan)	(6 000)	(3 000)		
Clôture	7 000	13 000		

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions à la clôture de l'exercice sont détaillés ci-après :

Date des plans		Conditions				
Attribution	Début option	Prix d'exercice	Nombre d'actions			
oct2011	oct2015	14,33	7 000			
			7 000			

3.3.7 Plan d'attribution d'actions gratuites

Les principales caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

- Date d'ouverture du plan : 24 février 2017
- Le plan est attribué sous conditions de performance, dont la réalisation est nécessaire à l'obtention définitive du bénéfice de ces plans.
- L'attribution définitive des actions se fait en deux périodes :



- jusqu'au 31 décembre 2018 soit à environ 2 ans la première période d'Acquisition. Une distribution de 6 569 actions a eu lieu à ce titre sur l'exercice en cours. Cette distribution constitue un acompte au plan.
- jusqu'au 31 décembre 2020 soit à environ 4 ans la seconde période d'Acquisition. 100% des actions pourront être acquises au bout d'environ 4 ans, soit le 31 décembre 2020. Les actions acquises au terme de la première période étant versées à titre d'acompte viendront en déduction du montant total final attribué.

La période de conservation sera égale à la durée restant à courir à compter de la date d'Attribution afin de respecter le délai légal d'indisponibilité totale des actions de deux ans minimum mentionné à l'article 225 197-1 du Code de Commerce.

La charge nette de la période au titre du plan d'attribution d'actions gratuites s'élève à K€ 14.

Le nombre d'actions est détaillés ci-dessous :

	Exercice 2019	Exercice 2018		
Ouverture	42 500	52 500		
Octroyés				
Attribuées aux bénéficiaires	(6 569)			
Non activable (suite départ & fin de plan)	(10 000)	(10 000)		
Clôture	25 931	42 500		

3.3.8 Comptes de régularisation

Produits à recevoir

	Exercice 2019	Exercice 2018
Créances clients et comptes rattachés	86	0
Etat	0	4
Intérêts courus	76	71
Divers produits à recevoir		
Total	162	75

Charges constatées d'avance

	Exercice 2019	Exercice 2018	
Charges exploitation	76	319	
Charges financières	10	15	
Total	85	334	

Charges à payer

	Exercice 2019	Exercice 2018
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23	15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	199	252
Dettes fiscales et sociales	1 069	701
Disponibilités, charges à payer	0	1
Autres dettes	3	9
Total	1 294	977



3.4 Notes sur le Résultat

Sauf cas contraire, les montants sont exprimés en K€.

3.4.1 Détail des charges et produits exceptionnels

	Exercice 2019	Exercice 2018
Pénalités		
Cessions immobilisations incorporelles		25
Cessions immobilisations corporelles	687	
Cessions immobilisations financières		0
Cessions valeurs mobilières de placement		
Mali sur rachat d'action	215	47
Dotation amortissements dérogatoires	22	16
Provision valeur mobilières placements		
Total Charges	924	88
Cessions immobilisations incorporelles		25
Cessions immobilisations corporelles	1 2 10	
Cessions immobilisations financières		
Cessions valeurs mobilières de placement		
Boni sur rachat d'action	10	67
Reprise provision risques et charges		
Reprise amortissements dérogatoires	25	7
Total Produits	1 245	100
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	321	12

3.4.2 Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt	Après Impôt
RÉSULTAT COURANT	3 637		3 637
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	321		321
PARTICIPATION			
INTÉGRATION FISCALE : PRODUIT D'IMPÔT		4 620	4 620
RÉSULTAT NET	3 958	4 620	8 578

3.4.3 Sociétés intégrées fiscalement

La société est tête de groupe d'un périmètre fiscal. La liste des entités membres de ce périmètre est présentée en note 3.2.10

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique calculé en l'absence d'intégration fiscale est une économie de 4 647 K€.



3.5.4 Rémunération des Dirigeants

Les rémunérations versées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration et de direction, à raison de leurs fonctions dans la société s'élèvent à 630 K€.

Les rémunérations aux membres des organes d'administration, au titre de l'exercice, ont été provisionnées pour 60 K€ mais ne sont pas versées au 30/09/2019. Les jetons de présence sont alloués sur proposition du comité des rémunérations et dépendent de la participation aux différentes instances (Conseil d'administration, Comité stratégique, Comité d'Audit, Comité de rémunérations).

3.5.5 Filiales et participations

	Capital social	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non	Montant des cautions & avals	Chiffre d'affaires HT du dernier	Résultat du dernier exercice
				Brute	Nette	remboursés	donnés	exercice	
1. Filiales détenues à plus de 50%									11 (A) (11)
LACROIX ENVIRONMENT	13 575	-9	100,00%	13 575	13 575			0	-8
LACROIX ELECTRONICS	15 000	8 431	100,00%	46 427	46 427	8 128		112 135	89
LACROIX CITY	9 373	2 000	100,00%	14 999	8 499	53 356		6 097	-5 434
LACROIX VI	5	-1	100,00%	5	5			0	0
LACROIX NORTH AMERICA INC (1)			100,00%	0	0	4 028			-124
LACROIX II	5	0	100,00%	5	5				
LACROIX SINGAPORE	6	-73	100,00%	7	7				-71
LACROIX ENVIRONMENT GMBH	25	-46	100,00%	18	18	11037			-46
2. Participations détenues entre 10 et 50 %									
Néant									
3. Participation inférieure à 10 %									
Autres participations									
TOTAL				75 034	68 534	76 549		THE PARTY	165

(1) résultat de la filiale en USD a été converti au taux de clôture en Euros

3.5.6 Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement n'est intervenu durant la période.

